



Lissage des heures sur l'année contrat à 39 heures

Par **celine**, le **07/06/2012** à **16:16**

Bonjour, rna u mois d'avril j'ai été embauché pour un contrat à 39h, les autres salariés sont au 35h depuis la loi. il lisser leurs heures sur l'année pour ne pas perdre leurs anciens avantages. comment peut-on arriver à lisser les heures dans mon cas? donc nous faisons entre 42.5h et 45h /sem d'avril à août pour continuer à faire 39h. on me dit que moi cela ne peut être pareil, les heures au-delà des 39h doivent m'être payées. aidez-moi je n'y comprends rien dans leurs calculs. rnet comment calcule-t-on les heures travaillées annuellement à 35h et à 39h? rnrnmerci d'avance à ceux qui pourront me répondre...